



Direction des Familles et de la Petite Enfance  
Mission Familles

**2022 DFPE 177** - Subventions (68.800 euros) à deux associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés à Paris-Centre et dans les 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Projet éducatif de territoire (PEDT), dans sa version 2021-2026, offre à chaque enfant et chaque adolescent parisien, de la crèche au collège, un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous les temps, scolaires, périscolaires et extrascolaires pour donner sa pleine ampleur au continuum éducatif et à la complémentarité avec les autres outils existants (schéma parisien de services aux familles, convention territoriale globale, cités éducatives, etc.). La Ville de Paris – ville membre du réseau des villes éducatrices et amie des enfants - le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris sont engagés, depuis 2013, dans cette collaboration pour les jeunes parisiens et leurs familles.

Le resserrement du lien familles-école est nécessaire pour les parents d'élèves afin qu'ils comprennent au mieux le fonctionnement de la vie scolaire et périscolaire (particulièrement lors des périodes passerelles entre la crèche, la maternelle, l'école primaire et le collège), qu'ils rencontrent plus facilement les enseignants et chefs d'établissement et contribuent - à l'aide des temps développés dans les « espaces parents » autour des thèmes prioritaires : usages du numérique, prévention du harcèlement ou des addictions - à l'élaboration du projet éducatif avec l'ensemble de la communauté éducative. Cela peut-être aussi l'occasion de proposer aux parents de se retrouver pour échanger lors de temps conviviaux et de constituer des réseaux d'entraide. C'est pourquoi le PEDT compte parmi ses axes stratégiques : « développer la place et le rôle des familles » avec comme objectifs : améliorer la communication, favoriser la participation des parents, accompagner la parentalité, faciliter l'accès aux services d'accompagnement des familles. La

dynamique globale « resserrer le lien familles-école » a fait l'objet d'une délibération co-portée par la DASCO et la DFPE présentée à la séance du Conseil de Paris du mois de novembre. En prolongement de celle-ci la DFPE souhaite renforcer le soutien aux projets des partenaires associatifs suivants :

- **La Ligue de l'Enseignement (Fédération de Paris)** (10e) pour son action « Resserrer les liens entre les familles et l'école avec la mise en place de référents » dans 15 établissements parisiens et la rédaction d'un guide-ressource destiné à démultiplier ces initiatives vers les établissements scolaires parisiens. Cette action mise en œuvre pour la troisième année et co-financée par la CAF de Paris, vise à aider les familles à avoir une meilleure connaissance de l'institution scolaire et de son fonctionnement, à organiser des espaces d'échanges et de partages d'expériences entre parents et à favoriser le dialogue parents/enseignants sur des sujets donnés. L'association met au centre de la médiation parents/école un membre, rémunéré, de la communauté éducative de l'établissement. L'association, quant à elle, vient en soutien pour structurer et mettre en œuvre ce cycle d'accompagnement des familles. Le programme comprend des temps d'échanges avec les parents d'élèves. Ces sessions, consacrées à des sujets déterminés lors du diagnostic initial sont organisées sous des formes variées : conférences avec intervenants extérieurs, café des parents, atelier de mise en pratique...

Parallèlement, pour libérer les parents, des ateliers d'expression (théâtre, arts plastiques, littérature jeunesse...) sont organisés à destination des enfants des parents présents. Les établissements scolaires impliqués dans cette démarche sont :

- l'école élémentaire de Louvois située 6, rue de Louvois (PC - 2e)
- l'école élémentaire de la Jussienne située 3, rue de la Jussienne (PC - 2e)
- l'école maternelle Dussoubs, 12, rue Dussoubs (PC - 2e)
- l'école maternelle Vivienne, 11, rue Vivienne (PC - 2e)
- l'école maternelle Carnot située 16, boulevard Carnot (12e)
- l'école maternelle de Reuilly située 59, rue de Reuilly (12e)
- les écoles maternelle et élémentaire Chantin situées 15/20, rue Antoine Chantin (14e)
- l'école polyvalente d'application Boursault située 10, rue Boursault (17e)
- l'école polyvalente Cugnot située 30, rue Cugnot (18e)
- l'école élémentaire JF Lépine située 6, rue JF Lépine (18e)
- l'école maternelle Abadie située 1, rue Paul Abadie (18e) à *confirmer*
- l'école élémentaire Bretonneau située 9, rue Bretonneau (20e)
- *3 établissements sont en cours d'identification dans les 13e, 15e et 19e arrondissements.*

Des dizaines d'évènements ont été proposés durant l'année scolaire 2021/2022 malgré la poursuite de la crise sanitaire dans 13 établissements scolaires avec près de 1.350 parents d'élèves bénéficiaires.

- **La Ligue de l'Enseignement (Fédération de Paris) (10e)** pour son action « animation de l'espace parents de la Cité Éducative du 18e arrondissement ». Les « Cités Éducatives » sont un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative lancée en 2019 par l'État. Un troisième territoire parisien a obtenu le label en janvier 2022 : la Cité Éducative du 18e rattachée au collège Georges Clémenceau. La Ligue de l'Enseignement a proposé l'ouverture d'un Espace-Parents de la Cité Éducative du 18e au sein de la crèche 15, rue Pierre Budin (actuellement fermée). Cet espace-Parents expérimental ouvert depuis le mois d'octobre a pour objectif de conforter le rôle des parents dans la vie des établissements qui accueillent leurs enfants (axe 5 du PEDT parisien). Il veut faciliter le lien entre les familles et les établissements scolaires du quartier. Les actions ciblent avant tout les familles mais aussi les professionnels de l'éducation (scolaire et périscolaire) : faciliter les rencontres avec les autres acteurs éducatifs locaux ; aider au montage d'actions collectives dans les établissements scolaires ; partager ses expériences entre parents ; bénéficier d'un accompagnement individualisé. Une permanence est proposée aux parents chaque mercredi et jeudi de 17h30 à 20h et un samedi matin par mois de 10h à 12h sans rendez-vous.

- **Le centre social Ourcq de l'association « Espace 19 » (19e)** pour son action « Université Populaire de Parents » (UPP) à Paris. Dans la continuité des travaux déjà menés précédemment, il s'agit de réaliser un diagnostic-action appliqué au champ du périscolaire, en utilisant les outils développés par l'UPP sur le sujet du lien famille/école. La thématique choisie par les participants « Comment l'école et l'éducation familiale peuvent favoriser l'épanouissement et la réussite de l'enfant ? » porte sur la co-éducation. Elle permet de parler de l'adaptabilité des méthodes pédagogiques à chaque enfant, de la manière de transmettre à son enfant et de l'accompagner pendant sa scolarité, de la réussite et de l'épanouissement à l'école et de la manière de gérer les tensions entre parents, enseignants, élèves. Après sa première phase expérimentale, la démarche est maintenant entrée dans une phase d'essaimage qui sera déroulera tout au long de l'année scolaire 2022/2023 suivant 4 axes :

- diagnostic-action appliquant les travaux de l'UPP sur la question du périscolaire avec les animateurs et les Responsables Éducatifs Ville
- temps d'échanges et d'actions parents/professionnels
- interventions ciblées auprès des parents pour créer des passerelles avec l'école
- appui à des associations développant des projets de parentalité et/ou UPP à Paris

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer, au titre de l'exercice 2022, une subvention d'un montant global de 68.800 euros, selon la répartition suivante :

- Association « ESPACE 19 » : 30.000 €
- Association « La Ligue de l'Enseignement - Fédération de Paris » : 33.800 € (référents scolaires) et 5.000 € (animation de l'espace parents Budin)

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2022 DFPE 177** - Subventions (68.800 euros) à deux associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés à Paris Centre et dans les 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à deux associations et la signature de conventions,

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du novembre ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du novembre;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du novembre;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du novembre;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du novembre;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du novembre;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du novembre;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du novembre;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du novembre;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association ESPACE 19 ayant son siège social 6, rue Henri Verneuil (19e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 30.000 euros est allouée à l'association ESPACE 19 (N° tiers PARIS ASSO : 246) pour le projet intitulé « Les actions citoyennes de l'Université Populaire de Parents » - 19e (n° de dossier : 2022\_02366).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement ayant son siège social 167, boulevard de la Villette (10e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 4 : Une subvention de 38.800 euros est allouée à la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement (N° tiers PARIS ASSO : 17156) pour les projets suivants :

- Référents liens école/familles (Paris Centre, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e) : 33.800 €  
(n° dossier : 2022\_09395)

- L'Espace Parents Pierre Budin de la Cité Éducative du 18e : 5.000 €  
(n° de dossier : 2022\_10331)

Article 5 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2022 et suivant de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris